

Certificat d'Initiation au droit matrimonial et processuel



Faculté de Droit
Canonique

2025 - 2026

14 au 16 janvier 2026

10 au 12 juin 2026



ict

INSTITUT
CATHOLIQUE
DE TOULOUSE



Ce Certificat propose une formation générale, réelle et simplifiée du droit matrimonial et processuel.

Il permet à son titulaire d'exercer certaines fonctions dans une officialité, dans un diocèse ou une paroisse : responsable de préparation au mariage, notaire paroissial chargé des registres.

Il s'agit de la seule formation courte dans ce domaine en France.

Les besoins ecclésiaux sont nombreux dans les officialités et dans les diocèses. La Congrégation pour l'Éducation Catholique a demandé la mise en place de telles formations afin de former les personnels en droit canonique.

Instruction du 29 avril 2018, art.17 à 19

DIPLOMATION

Il s'agit d'un diplôme interne (Certificat) de la faculté de droit canonique de Toulouse.

La formation donne l'équivalent de 20 crédits ECTS en comptant les modalités de validation et le rapport de stage.

Cette formation ne peut dispenser d'une licence canonique pour les fonctions qui requièrent un diplôme canonique.

Cette initiation peut inviter les étudiants à poursuivre en licence canonique.

Objectifs de la formation

- Initier au droit matrimonial et processuel
- Initier à l'anthropologie catholique de la conjugalité et à la théologie du sacrement de mariage
- Préparer à l'exercice d'un certain nombre de fonctions n'exigeant pas la licence en droit canonique

FRAIS D'INSCRIPTION: 812€ / an

- Les officialités recherchent des juges auditeurs, assesseurs, notaires, archivistes, secrétaires et spécialement tous les auxiliaires des procès en nullité de mariage à l'exception des fonctions qui requièrent la licence en droit canonique.
- Les chancelleries des diocèses ont besoin de former les délégués épiscopaux pour les mariages et les notaires venant assister les chanceliers
- Les paroisses ont besoin de secrétaires ou notaires formés à la constitution des dossiers de mariage et à la tenue des registres
- L'attention particulière de l'Église à la famille et aux couples invite à initier au droit matrimonial les membres des équipes de préparation au mariage, les responsables diocésains ou paroissiaux de préparation au mariage et de pastorale familiale
- Devant les nombreuses questions pastorales, les prêtres et diacres eux-mêmes pourraient bénéficier d'une remise à niveau sur les questions de droit concernant la pastorale familiale
- Cette formation s'adresse aussi aux professionnels du droit pour une initiation aux principes du droit canonique

La plupart de ces charges sont souvent assurées par des fidèles laïcs de manière bénévole. Il importe que les participants se préparant aux charges évoquées ci-dessus soient appelés et envoyés par une autorité ecclésiale.



COMPÉTENCES

Expliquer et transmettre de façon élémentaire les principes et fondements du droit dans l'Église, en les référant à leur source théologique.

Expliquer et transmettre la cohérence existante entre anthropologie catholique de la conjugalité, théologie du sacrement de mariage et droit matrimonial.

Être apte à la rédaction d'un dossier de mariage, spécialement à la préparation des demandes de dispenses canoniques.

Être apte à certaines fonctions auxiliaires d'un procès canonique en nullité de mariage : juge auditeur, notaire, archiviste, secrétaire.

Disposer des prérequis nécessaires à l'exercice de la fonction de chancelier.

Être apte à la tenue des registres paroissiaux et diocésains, et averti des responsabilités liées à cette charge (confidentialité, respect des données personnelles).



Modalités de la formation et d'évaluation

Elle est donnée sous forme de quatre sessions de trois jours réparties sur deux années (deux sessions par an).

Chaque journée compte six heures de cours, pour un total général de 72 heures.

Un travail écrit de 10 pages est remis en fin de chaque année, manifestant de façon synthétique la compréhension des enseignements, en accord avec le responsable de la formation. Un devoir devra porter sur le droit matrimonial et l'autre sur le droit processuel.

Un entretien oral avec le directeur du Certificat aura lieu pour la validation finale au terme des deux années.

Un stage pratique est effectué dans une chancellerie, une officialité, une paroisse, sous la conduite d'un maître de stage (acteur de terrain).

Le stage consiste :

- en une période d'observation du service
- une lecture et une analyse d'un dossier complet (demande de dispense, décret épiscopal, dossier de nullité de mariage,...) - qui forment l'élément principal du rapport écrit.
- un temps d'application dans une fonction

Le stage donne lieu à un rapport écrit de l'étudiant et à une brève évaluation par le maître de stage.

Le stage est d'une durée de 30 h minimum

En cas de poursuite d'études, des équivalences partielles pourront être données en droit matrimonial et droit processuel (12h chacun).

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- Jean-Marc Bahans, responsable du Certificat
- Marie Binet, chargée d'enseignement à l'ICT
- Bernard Callebat, professeur de droit canonique
- Abbé Michel Cambon, Official de Toulouse
- Abbé Pierre Deprecq, Official de Bordeaux et Poitiers
- Père Olivier Donjon de Saint-Martin, professeur de théologie
- Frère Philippe-Joseph Jacquin, professeur de droit canonique
- Sophie de Luzan, psychologue clinicienne, expert en psychologie auprès de l'Officialité de Bordeaux
- P. Hervé Miayoukou, maître de conférences en droit canonique

PROGRAMME

INITIATION EN DROIT GÉNÉRAL MATRIMONIAL

Introduction au droit canonique

↳ Fr. Philippe-Joseph Jacquin

Anthropologie chrétienne de la conjugalité

↳ Marie Binet

Théologie du sacrement du mariage

↳ Père Donjon de Saint-Martin

Droit matrimonial canonique

↳ Père Hervé Miayoukou

INITIATION EN JURISPRUDENCE ET EN PROCÉDURE

Psychologie et expertises

↳ Sophie de Luzan

Procès matrimoniaux canoniques

↳ Jean-Marc Bahans

Procès de dissolution canonique

↳ Jean-Marc Bahans

Jurisprudence canonique

↳ Michel Cambon et Pierre Deprecq

Droit et jurisprudence civile

↳ Bernard Callebat



CONTACT

**Secrétariat de la faculté de droit
canonique**

**Charlotte Horeau - 05 62 26 85 34
charlotte.horeau@ict-toulouse.fr**

Session 1

JOUR 1		JOUR 2		JOUR 3	
09h30/12h30	Introduction droit can.	09h30/12h30	Anthropologie conjugalité	09h30/12h30	Théologie mariage
14h00/17h00	Introduction Droit can.	14h00/17h00	Anthropologie conjugalité	14h00/17h00	Théologie mariage

Session 2

JOUR 1		JOUR 2		JOUR 3	
09h30/12h30	Droit matrimonial	09h30/12h30	Procès matr.	09h30/12h30	Droit et Jsp civile
14h00/17h00	Droit matrimonial	14h00/17h00	Procès matr.	14h00/17h00	Droit et Jsp civile

Session 3

JOUR 1		JOUR 2		JOUR 3	
09h30/12h30	Droit matrimonial	09h30/12h30	Procès matr.	09h30/12h30	Jurisp. Canonique
14h00/17h00	Droit matrimonial	14h00/17h00	Procès matr.	14h00/17h00	Jurisp. Canonique

Session 4

JOUR 1		JOUR 2		JOUR 3	
09h30/12h30	Jurisp. Canonique	09h30/12h30	Procès dissol.	09h30/12h30	Psychologie & Expertises
14h00/17h00	Jurisp. Canonique	14h00/17h00	Procès dissol.	14h00/17h00	Psychologie & Expertises